

Procès-Verbal du Comité Syndical du SITTOMAT

24 juin 2026

Délégués Titulaires :

Gilles VINCENT, Président
Jean-Yves DOLISI
Franck BERTONCINI
Robert DELEDDA
Jean-Luc VITRANT
Audrey PANIGOT
Ange MUSSO
Hélène BILL ARNAUD
Alain ETRIOUX
Patrick APARICIO
Thomas DOMBRY
Didier SILVE
Patrick MARTINELLI
Jean-Claude LANDA

Délégués Suppléants:

Corinne ROCHETTE

ORDRE DU JOUR

I.	Adoption des procès-verbaux des Comités syndicaux des 20 et 27 mai 2026	6
II.	2026-16 – Portant approbation de l'avenant n°1 au marché de traitement des gravats de la CCGST	
III.	2026-17 – Portant approbation du marché relatif à l'achat de composteurs bois	7
IV.	2026-18 – Portant approbation du marché relatif à l'étude géotechnique du quai de transfert de Lagoubran	7
V.	2026-19 – Portant approbation de la convention de partenariat avec l'Alliance pour le Recyclage des Capsules en Aluminium	8
VI.	2026-20 – Portant approbation de la convention de partenariat pour la collecte et le recyclage des huiles alimentaires usagées avec M2JL	8
VII.	2026-21 – Portant approbation de la convention de mise à disposition par Ecosystem de deux containers maritimes sécurisés pour les D3E de la déchetterie d'Hyères-les-Palmiers	8
VIII.	2026-22 – Portant approbation de la convention de partenariat pour la reprise des ABJ thermiques avec Ecologic	8
IX.	2026-23 – Portant approbation de la convention ACFI avec le CDG83	9
X.	2026-24 – Portant approbation du contrat d'accompagnement par CITEO de la mise en place du multi matériaux sur l'aire toulonnaise	9
XI.	1982 – Prise en charge des frais de déplacements des élus du SITTO MAT	10
XII.	1983 – Autorisation de signature du marché AOO2026-03 relatif à l'installation de pièces détachées et pose d'adhésifs pour le passage aux multi matériaux	12
XIII.	1984 – Autorisation de signature du marché AOO2026-04 relatif aux transport, entretien et maintenance des bennes des déchetteries et services techniques de la CCGST	12
XIV.	1985 – Autorisation de signature du marché AOO2026-05 relatif à la collecte et à la valorisation des ferrailles déposées dans les déchetteries de l'aire toulonnaise	12
XV.	1986 – Autorisation de signer la convention de partenariat avec les adhérents de l'aire toulonnaise pour le passage au mode de collecte sélective multi matériau	12
XVI.	1987 – Modification des tarifs de traitement des déchets inertes de l'ISDI de Manjastre	15
XVII.	1988 – Retrait du groupement de commande relatif à l'AMO de la requalification du site de Manjastre	16
XVIII.	1989 – Approbation du Compte Financier Unique 2025 du SITTO MAT	16
XIX.	1990 – Présentation du rapport annuel du délégataire ZEPHIRE pour l'année 2025	17
XX.	1991 – Adoption du rapport annuel du service public de traitement des ordures ménagères 2025 du SITTO MAT	31

La séance est ouverte sous la présidence de Gilles VINCENT.

Le Président

L'heure, c'est l'heure, c'est la première chose, et la deuxième chose, il n'y a qu'une cloche ici, c'est moi, donc on commence.

Déjà, un petit mot sur la journée technique de lundi au centre de tri pour remercier l'ensemble de nos services pour l'organisation qui a été exceptionnelle, tout le monde nous l'a dit, qui nous a permis, et c'était le bon moment, de se rendre compte que si cela va coûter aux alentours de 45 millions d'euros, ce qu'on a fait avec le terrain, avec les études, etc., finalement, il y a beaucoup de machines aussi, et on va maintenant attendre avec impatience que les premières machines tournent et que les premiers produits triés tombent dans les containers. C'est la première fois que je vois autant de tris optiques et autant de containers. Je ne sais pas si vous avez vu, il y a les grandes alvéoles en béton, et à un moment, on est passé juste dessus, il y avait des stockeurs. Je n'en ai jamais vu autant. Même CITEO était impressionné, ce qui m'a permis de dire à la Directrice régionale, qui s'en va d'ailleurs de CITEO : « vous étiez impressionnée, et pourtant vous n'avez pas mis beaucoup d'argent dans le pot », puisqu'ils n'ont mis qu'un million d'euros. J'en ai profité pour régler quelques comptes, avec SUEZ notamment. Nous finirons certainement en contentieux, en sachant que d'ores et déjà, nous appliquons des pénalités et que le trésorier payeur les fait payer au fur et à mesure. Ça veut dire que le génie civil, pour l'instant, il a eu zéro...

Christophe DELIGNY

Le contractant général génie civil, le maître d'œuvre. Je pense qu'il finira le chantier avec pas grand-chose. C'était sa marge. Le génie civil nous a été vendu pour à peu près 15 millions d'euros, je pense que sa marge devait être entre 20 et 30 %, et c'est cette marge-là qu'il est en train de perdre parce qu'effectivement le fait qu'il avait mal maîtrisé au niveau de son offre, il y avait des choses qu'il n'avait pas vues au niveau de son offre, ce qui a fait que cela a généré des surcoûts, il a fallu qu'il traite les sulfates dans le sol, il n'avait pas vu qu'il y avait un peu d'eau aussi dans les sous-sols, il y avait une nappe, et encore du rabattement de nappes, il n'en a pas fait parce qu'on n'a quand même pas trop eu d'eau. Il y a eu aussi les murets, il n'a pas vu qu'il fallait qu'on les reprenne parce qu'on était sur des murs qui n'avaient pas été prévues pour être des murs de soutènement, on est quand même très au-dessus, notamment sur la limite Ouest, on est très au-dessus du sol. Un certain nombre de suggestions techniques qui n'avaient pas été vues volontairement ou pas d'ailleurs, parce que quand on a négocié le prix du génie civil, il a baissé, il a donc pris son risque industriel. Il essaie de se refaire la cerise, mais évidemment on tient bon.

Le Président

Pour tout vous dire, il y a deux ans, à Montpellier, à l'occasion du congrès de l'association AMORCE que je préside, il y avait le patron de SUEZ en charge de ces travaux, On a fait une petite réunion à trois, on lui a demandé ouvertement de virer ce maître d'œuvre parce qu'on avait déjà des problèmes avec lui. Il a dit non, on va essayer de tenir bon. Cela a été leur décision. Je l'ai vu il y a peu de temps et je lui ai dit qu'il arrive ce qui était prévu, c'est-à-dire qu'on est en retard. Ils font des réclamations qu'on ne peut pas prendre en compte. On payera ce qu'on doit, mais on ne payera pas ce qu'on ne doit pas. Tout à fait au début, ils ont essayé de prendre des petits sous-traitants locaux, mais petits. Par exemple, pour les terrassements, l'entreprise avait huit personnes. Donc on a dû faire des pressions en disant : « non seulement vous êtes incompétent et en plus vous prenez des sous-traitants qui, à notre avis, ne seront pas capables de faire les travaux.

Christophe DELIGNY

C'est un contractant général qui a l'habitude de travailler sur des chantiers privés, il fait beaucoup de hangars logistiques, notamment pour Amazon, etc. Donc il a vraiment l'habitude de négocier jusqu'au bout tous ses contrats de sous-traitance. Il nous avait

annoncé dans la présentation de l'offre qu'il ferait travailler certaines entreprises locales, notamment SENECA, notamment ZATTERA. ZATTERA était le terrassier pressenti, présenté dans l'offre.

Le Président

C'est une grosse entreprise.

Christophe DELIGNY

Il a signé son contrat en mars 2025, donc un mois avant de démarrer les travaux. L'entreprise avec qui on dialogue par ailleurs parce qu'on les connaît, ce sont des locaux, elle disait que ce sont des fous. Ils les ont mis en concurrence avec COLAS jusqu'au bout pour leur faire descendre le prix le plus possible, à un moment on ne sait plus faire. On leur a dit, on a essayé de leur expliquer que ça ne marche pas comme ça avec les collectivités locales. Peut-être que quand ils ont des chantiers privés, ça fonctionne comme ça, il n'y a que le prix qui compte.

Un intervenant

C'est qui cette société ?

Christophe DELIGNY

C'est la société GSE.

Le Président

Je leur ai déjà fait la publicité. L'entreprise ZATTERA qui a fait le terrassement nous a glissé à l'oreille et que s'ils avaient travaillé en direct avec nous, il n'y aurait jamais eu de problème d'amiante. Parce que l'amiante, on en a trouvé combien ?

Christophe DELIGNY

Ils ont rempli un demi-big bag. Un demi-big bag, c'est un demi mètre cube. En fait, ils ont rempli deux big bag et demi, mais sur les deux big bag et demi, ce sont les EPI qui ont été portés par les ouvriers qui ont travaillé au plus près de l'amiante, soi-disant, et ils ont dû être évacués dans des filières agréées. Pour moi, c'était vraiment une comédie.

Le Président

Un million d'euros, trois mois de repart. Moi, je n'ai jamais vu ça. Des chantiers comme celui-là, j'en ai géré directement et indirectement, je n'ai jamais vu ça. On était contents de voir que ça avait bien avancé lundi et j'espère que, maintenant, on est sur le bon planning dans la mesure où, comme ils ont terminé le génie civil, s'ils veulent partir, ils peuvent partir. On arrivera à terminer le génie civil. Quant aux autres entreprises, elles sont payées directement ?

Christophe DELIGNY

Oui, elles sont en paiement direct. D'ailleurs, tout notre souci a été de dire qu'il ne faut surtout pas qu'on se retrouve en situation de non-paiement des sous-traitants, qu'on ne descende jamais en dessous de la barre qui nous permet de payer les sous-traitants.

Ange MUSSO

A ce sujet, on a eu pas mal de retard pendant un mois pour que j'obtienne la signature électronique pour payer les mandats du SITTOMAT. Vu que j'ai une signature électronique à la mairie du Revest, les deux se sont mélangés et ça a été terrible. Ça a été un sketch hallucinant. On me demandait de supprimer l'autorisation de la mairie. J'ai mis les deux

responsables des finances en lien et elles ont appelé ensemble le Revest, le SITTOMAT et la Trésorerie, et on a trouvé une solution.

Le Président

On va attendre avec impatience que les machines tournent et qu'ensuite sortent les premiers produits triés. Avec CITEO, vous l'avez vu, on a signé un accord pour un soutien de 500 000 euros pour nous préparer à avoir un geste de tri unique. C'est aussi important parce que, premièrement, pour l'usager, plus de réflexion, on ouvre le couvercle jaune, tous les emballages vont dedans. Mais avant de pouvoir faire ça, il faut que toutes les communes soient équipées d'une seule poubelle et encore faut-il que le contenant soit calculé en fonction à la fois des tournées de collecte, mais aussi à la fois de la composition de la famille. On avait donc besoin de cette aide. Madame LEUTHY s'en va, je ne sais pas qui la remplace. Elle était plutôt coopérative. Il se trouve qu'au niveau national, on se bat beaucoup d'ailleurs avec CITEO. Je me suis toujours dit qu'un jour on le paiera. Jusqu'à présent, Madame LEUTHY, nous regardait avec un œil de Chimène. Espérons que ça va durer. On verra bien.

Je répète, notamment pour tous ceux qui nous ont rejoints, avec plaisir, nous avons une Commission mixte et un Conseil syndical. La Commission mixte, avant, on la faisait en physique. C'est l'occasion, à la Commission mixte, d'aller dans les détails de toutes les délibérations. On passe du temps et on explique tout ce qu'il y a à expliquer. Eventuellement, il y a un délai entre Commission mixte et Conseil syndical. S'il faut modifier les délibérations, on les modifie. Au Conseil syndical, normalement, on va plus vite puisqu'on a vu dans les détails les délibérations et vous avez reçu toutes les délibérations et les annexes qui sont rattachées à ces délibérations. Normalement, en Conseil syndical, on ne va plus dans les détails. Pendant le laps de temps, Commission mixte et Conseil syndical, si vous avez des questions, n'hésitez pas, Christophe ou un collaborateur ou une collaboratrice, Ange pour la partie marché public et finance, et moi, on est à votre disposition. Pour ceux qui n'ont pas mon numéro de téléphone, je vous le donne, c'est le 06.12.18.86.58. Mon mail, c'est g.vincent@ville-saintmandrier.fr. Vous n'hésitez pas. Là, on va encore passer du temps. La prochaine fois, dans le Conseil syndical, ce sera comme dans vos communes. Ça va être difficile pour Christophe, parce que je lui ai donné un surnom, c'est « Blagassi ». Je plaisante, mais c'est pour dire qu'on est tous débordés. On essaie d'aller non pas au plus vite, mais d'être le plus performant possible. J'ai toujours tendance à dire, c'est ce que je dis à la Métropole quand je fais des réunions, jamais plus de 2 heures, parce qu'à partir de 20 minutes, on n'écoute plus.

I. Adoption des procès-verbaux des Comités syndicaux des 20 et 27 mai 2026

Le Président

On va vous faire adopter ou pas le procédé verbal des Conseils syndicaux des 20 et 27 mai 2026. Avez-vous des questions ? Avez-vous des commentaires ? S'il n'y en a pas, je propose de passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité. Merci. Compte rendu des décisions.

II. 2026-16 – Portant approbation de l'avenant n°1 au marché de traitement des gravats de la CCGST

Christophe DELIGNY

Je vais la faire courte, je ne vais pas redire ce que j'ai dit la semaine dernière.

Le Président

Ça ne vous empêche pas de poser des questions.

Christophe DELIGNY

On a plusieurs décisions qui ont été prises depuis le 20 mai jusqu'à aujourd'hui. Une première décision qui porte approbation d'un avenant numéro 1 dans le marché de traitement des gravats de la CCGST. C'est un marché détenu par la société PASINI et qui conclut d'un prix nouveau pour traiter les gravats dits « sales ». On a deux types de gravats. On a les gravats propres, c'est-à-dire qu'on va vraiment être sûr du matériau (pierres, briques et ferrailles). Après, on peut avoir des gravats « sales » et notamment ce qu'on appelle des produits plâtriers. En général, ça ne pose pas de problème parce que dans la plupart des déchetteries, on ne prend pas les professionnels. C'est surtout les professionnels qui font de la démolition et de la rénovation qui vont effectivement produire de la brique plâtrière. Par contre, dans le Golfe de Saint-Tropez, où il y a une tarification et un accueil des professionnels, ce problème se pose. Jusqu'à présent, on avait des bennes qui étaient régulièrement déclassées parce qu'avec trop de produits plâtriers, ça coûtait le prix du déclassement, c'est-à-dire 220 et quelques euros la tonne, contre une benne de gravats propres, c'est 10 euros la tonne. Il s'avère que la société PASINI, qui est à ces marchés de traitement, a quand même une filière pour traiter les briques plâtrières puisqu'elle gère une carrière de gypse dans l'arrière-pays niçois. Elle est donc capable de traiter, de valoriser ces briques plâtrières, mais à un tarif qui n'est pas de 220 euros, qui est de 147 euros, c'est mieux que 220. On a donc pris un avenant avec eux pour mettre en place cette filière pour les gravats sales, en tout cas salie par les produits plâtriers.

C'est un avenant qui a été pris et qui a fait l'objet d'une simple décision parce qu'il ne concerne qu'un petit montant puisque les marchés ont été renouvelés il n'y a pas très longtemps, et cela ne s'applique plus à partir du 1^{er} septembre.

III. 2026-17 – Portant approbation du marché relatif à l'achat de composteurs bois**Christophe DELIGNY**

Une autre décision portant approbation de marchés relatifs à l'achat de composteurs bois. Vous savez qu'on soutient le compostage partagé au SITTMAT, notamment en fournissant à qui le demande des composteurs en bois de 800 litres pour pouvoir faire du compostage pieds d'immeuble ou du compostage partagé. Il fallait renouveler un marché d'achat. On n'en achète pas énormément, on répond à la demande. C'est un petit marché qu'on a conclu avec la société SOLUBIO pour un montant d'un peu plus de 16 000 euros.

IV. 2026-18 – Portant approbation du marché relatif à l'étude géotechnique du quai de transfert de Lagoubran**Christophe DELIGNY**

Une décision portant sur l'attribution d'un marché d'études géotechniques pour le quai de transfert de Lagoubran, celui que l'on va construire juste entre l'UVE et la déchetterie de Toulon, pour tous les déchets recyclables de l'Ouest toulonnais. On a démarré la maîtrise d'œuvre. Il nous faut effectivement lancer des études géotechniques pour savoir comment on va réaliser la fondation des ouvrages. C'est un MAPA qui a été attribué à la société BISOLMED pour un peu plus de 16 000 euros hors taxe.

V. 2026-19 – Portant approbation de la convention de partenariat avec l'Alliance pour le Recyclage des Capsules en Aluminium**Christophe DELIGNY**

Après, on a un certain nombre de conventions de partenariat. Comme vous le savez, on a donné délégation au Président, le 20 mai, pour pouvoir signer les conventions qui

n'engagent pas les finances du Syndicat au-delà du seuil des marchés publics en dépense. Après, si c'est de la recette, cela l'engage en bien. On a donc autorisé le Président à signer l'ensemble de ces conventions.

Il en a signé un certain nombre, notamment celle pour le partenariat avec l'Alliance pour le recyclage des capsules en aluminium. En plus d'avoir un prix de reprise de l'aluminium, on a sur les petits aluminiums, notamment les capsules, la société Nespresso qui a fait cela à l'origine, une reprise pour 300 euros la tonne de ce qu'on va pouvoir extraire de notre centre de tri. On fait à peu près une centaine de tonnes de ces petits aluminiums par an.

VI. 2026-20 – Portant approbation de la convention de partenariat pour la collecte et le recyclage des huiles alimentaires usagées avec M2JL

Christophe DELIGNY

Une autre convention de partenariat pour la collecte et le recyclage des huiles alimentaires usagées avec M2JL, qui est une entreprise locale qui nous propose de reprendre les huiles usagées gratuitement. Ils nous déposent des contenants en déchetterie et ils viennent les chercher quand ils sont pleins. Cela permet de les valoriser. Aujourd'hui, la filière, c'est plutôt les biocarburants.

VII. 2026-21– Portant approbation de la convention de mise à disposition par Ecosystem de deux containers maritimes sécurisés pour les D3E de la déchetterie d'Hyères-les-Palmiers

Christophe DELIGNY

Une autre décision concernant la convention de mise à disposition par Ecosystem de deux containers maritimes sécurisés pour la collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques sur la déchetterie de la métropole située à Hyères. Ce sont simplement deux containers maritimes qui sont mis à disposition par l'éco-organisme Ecosystem qui nous soutient la reprise des D3E. On a du vandalisme, il y a des gens qui s'intéressent aux D3E. Ils nous prêtent deux containers sécurisés avec un nouveau système de fermeture sécurisé et étudié pour cela. Si cela marche, dans six mois, on pourra les acheter à la valeur nette résiduelle.

VIII. 2026-22 – Portant approbation de la convention de partenariat pour la reprise des ABJ thermiques avec Ecologic

Christophe DELIGNY

Une autre convention de partenariat sur la reprise des articles de bricolage et de jardin thermiques avec Ecologic. C'est un autre éco-organisme qui s'occupe de cette partie-là.

Le Président

Des tondeuses, par exemple. Tout le monde se pose la question.

Christophe DELIGNY

Tondeuses, souffleurs, tronçonneuses, etc. C'est un éco-organisme qui reprend ça, qui les recycle et qui les valorise. C'est à la demande du Golfe de Saint-Tropez qui voulait équiper deux de ses déchetteries, sachant que cela se fait sur quai, donc il faut un peu de place. C'est dans les déchetteries que vous avez nouvellement rénovées, sur lesquelles vous avez de la place. C'est ouvert à tous les autres adhérents sur leur déchetterie dès lors qu'il y aura de la place et de l'opportunité de le mettre en place.

IX. 2026-23 – Portant approbation de la convention ACFI avec le CDG83

Christophe DELIGNY

Après, une convention avec l'ACFI. Là, on est sur la partie prévention au travail, la prévention des risques au travail. C'est simplement le SITTOMAT qui conventionne avec le centre de gestion 83 pour bénéficier de l'expertise et des moyens d'inspection du respect des règles de prévention qui sont à faire périodiquement dans les organisations publiques. On conventionne avec le CDG 83.

X. 2026-24 – Portant approbation du contrat d'accompagnement par CITEO de la mise en place du multi matériaux sur l'aire toulonnaise

Christophe DELIGNY

La dernière convention, c'est celle qui a été signée avec un peu d'anticipation, qui est le contrat d'accompagnement de CITEO sur le passage aux multi-matériaux de l'aire toulonnaise. Ce sont les fameux 500 000 euros qui vont venir en soutien financier des dépenses qui vont être engagées pour communiquer et mettre à jour tous les supports de tri (bac et colonne). D'ailleurs, on va en parler parce qu'on a attribué des marchés en CAO juste avant, il y a des dépenses, mais en face, il faut avoir présent l'esprit qu'on a 500 000 euros de soutien financier CITEO.

Le Président

On espère que ça fera des petits.

Christophe DELIGNY

J'ai fini sur les décisions. Est-ce qu'il y a des questions particulières sur l'une ou l'autre ?

Le Président

Non ? On prend acte de tout cela, ce qui démontre que de 16 à 24, c'est du travail. On part dans les délibérations.

XI. 1982 – Prise en charge des frais de déplacements des élus du SITTOMAT

Christophe DELIGNY

C'est notre nouveau vice-président délégué à l'administration générale et au personnel qui est chargé de rapporter l'affaire.

Robert DELEDDA

Monsieur le Président, c'est la prise en charge des frais de déplacement pour les élus du SITTOMAT. Vu la loi, vu le décret, vu le code général des collectivités territoriales, il est proposé que, dans l'exercice de leur mandat, les membres du SITTOMAT peuvent être appelés à effectuer différents types de déplacements. Il s'agit pour nous en particulier lorsque les élus seront dans une commune autre que celle qu'ils représentent. Il s'agira des Comités syndicaux, des CAO, de la Commission de DSP, de la CCSPL et des organes extérieurs dans lesquels le Syndicat est représenté.

Il vous est proposé d'instaurer le remboursement des frais de déplacement aux élus. Il y a les frais de transport qui peuvent être remboursés, comme dans toutes les collectivités,

sur la base du coût des transports en commun ou des bases d'indemnités kilométriques. Il y a les indemnités kilométriques en cas d'utilisation de votre véhicule personnel.

En conséquence, il vous est proposé de bien vouloir adopter l'exposé que je viens de vous exposer, retenir le principe de remboursement de frais de transport au réel sur présentation des justificatifs afférents au déplacement, d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ces remboursements de frais, préciser que les montants pourront évoluer conformément à la réglementation en vigueur et dire que les crédits correspondants sont et seront inscrits en dépenses à l'article 62-51 du budget de fonctionnement du Syndicat.

Le Président

On est bien clair, Christophe, il s'agit des frais de déplacement pour venir aux réunions ?

Christophe DELIGNY

C'est cela. Ou pour aller dans des réunions si on est représentant du SITTOMAT.

Le Président

Si on est amené à aller à POLLUTEC, qui est la grande exposition à Lyon sur du matériel, etc., ou si on est amené à aller au congrès d'AMORCE qui se déroulera à Lyon, ou aller à une présentation de l'ADEME qui nécessiterait des frais d'hôtel et des frais de restauration, est-ce qu'il ne faut pas un ordre de mission ?

Christophe DELIGNY

En général, il faut un ordre de mission. Quand on le fait, on part en général ensemble, on fait ce qu'on a à faire, et en général les défraiements se font directement, on part avec la carte qui est la régie d'avance du Syndicat et qui permet de régler les frais d'hôtellerie, de restauration.

Le Président

Y a-t-il des questions ? Pas de questions. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité. Merci.

Christophe DELIGNY

Sur un plan pratique, ce que je vous invite à faire, si vous voulez faire valoir ce type d'indemnisation, c'est de vous rapprocher du secrétariat en bas ou de venir me voir directement pour mettre en place la vérification et le paiement derrière. Après, c'est vraiment en fonction de... S'il y a des déplacements et si certains le font en véhicule de service, il n'y a pas forcément de frais. Ceux qui viennent de près, il n'y a pas forcément de frais. C'est chacun selon son appréciation.

Le Président

Ensuite, on passe à la délibération suivante.

XII. 1983 – Autorisation de signature du marché AOO2026-03 relatif à l'installation de pièces détachées et pose d'adhésifs pour le passage aux multi matériaux

Ange MUSSO

Il s'agit des nouvelles consignes de tri qui doivent être portées sur les matériels de collecte, les bacs et les colonnes. On a fait trois lots parce que sur les colonnes, il y a les adhésifs petit format, le lot deux les adhésifs grand format et le lot trois les adhésifs sur les

couvercles jaunes de bacs de tri. Pour le lot numéro un, c'est la société SULO France pour 53 406 euros hors taxe. Pour le lot numéro deux, c'est la société VIACOL pour 41 000 euros hors taxe. Pour le lot numéro trois, c'est la société VIACOL pour 179 600 euros.

Christophe DELIGNY

Quand je vous disais qu'il faut mettre en face les 500 000 euros de CITEO, c'est en face de ce type de dépenses. C'est aussi eux qui insistent pour qu'on fasse de la communication de proximité, qu'on aille vraiment toucher l'usager chez lui, à son domicile, sur son bac, pour lui porter le message du changement des consignes.

Le Président

Déjà, c'est mal parti parce que, quand vous regardez l'article de presse de Var-Matin, le premier préambule dit qu'il faut tout mettre dans le bac jaune. Non, il ne faut pas tout mettre dans le bac jaune, que les emballages ménagers. Heureusement, quelques lignes après, ils se sont repris. Pas de questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité. Merci.

XIII. 1984 – Autorisation de signature du marché AOO2026-04 relatif aux transport, entretien et maintenance des bennes des déchetteries et services techniques de la CCGST

Ange MUSSO

Ce matin, en Commission d'appel d'offres, c'est un marché à bon de commande renouvelable trois fois. La Commission d'appel d'offre propose de retenir la société PASINI.

Le Président

Des questions ? Non ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Personne. Qui est pour ? Le restant. Unanimité. Merci.

XIV. 1985 – Autorisation de signature du marché AOO2026-05 relatif à la collecte et à la valorisation des ferrailles déposées dans les déchetteries de l'aire toulonnaise

Ange MUSSO

C'est un marché où la recette est supérieure à la dépense. Le SITTOMAT gagne de l'argent. Bien sûr, on nous propose un prix, mais il est soumis à variation importante en fonction du prix de la ferraille et de l'acier. En revanche, il y a un prix plancher. Ce prix plancher, le vainqueur, France Recyclage Récupération qui est le sortant, a un prix plancher à plus de 130 euros. Aujourd'hui, on est au-dessus de 212 euros, ce qui est quand même un prix très élevé par rapport à ce qu'on avait avant.

Le Président

Et qu'on reverse ensuite aux collectivités. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité. Merci.

XV. 1986 – Autorisation de signer la convention de partenariat avec les adhérents de l'aire toulonnaise pour le passage au mode de collecte sélective multi matériaux

Le Président

La délibération suivante, c'est la 86, autorisation de signer la convention de partenariat avec les adhérents de l'aire toulonnaise pour le passage au mode de collecte sélective multi-matériaux. C'est un peu compliqué. Pourquoi c'est un peu compliqué ? Parce qu'on est un gros syndicat, qui va peut-être un jour d'ailleurs croître. On en parlait avec le préfet hier soir, il appelait de ses vœux d'ailleurs à ce que l'on soit un peu le moteur dans le département de ce qui se fait. Comme je lui ai dit, on ne peut pas tout faire. Et on a des petites collectivités, on a des grandes collectivités, on a des collectivités urbaines, on a des collectivités périurbaines. Donc il y a aussi une histoire.

Par exemple, en 1996, on lance le tri et je demande au Président de l'époque que Saint-Mandrier soit un site pilote. Nous, on a toujours nos petites poubelles de 50 litres avec le couvercle jaune. C'est pour vous dire que, maintenant, il faut évoluer. Saint-Tropez et Port-des-Maures sont déjà au geste de tri, c'est-à-dire une seule poubelle jaune. Il y en a qui sont en apport volontaire et d'autres en porte à porte. Il faut essayer de se préparer à ce que ce geste de tri soit le même un petit peu partout.

Il y a quelques années, la Chambre régionale des comptes est venue et va revenir, elle nous a incité à passer des conventions. Pourquoi ? Parce que la collecte est de la compétence des EPCI, alors que nous, on a la compétence de traitement. Déjà, ils nous avaient incités sur les déchetteries avec les histoires du haut du quai, du bas du quai, des régies, notamment à La Garde et à La Valette, de rationaliser que plus personne ne soit en régie. Sinon, il fallait que le SITTOMAT abandonne toutes les déchetteries pour le traitement, etc. Donc nous sommes très vigilants.

En ce qui concerne aujourd'hui la simplification du geste de tri, nous allons essayer, pour les collectes sélectives faites par le SITTOMAT, en particulier pour les points d'apport volontaires, de faire des conventions. Cette convention que l'on vous propose est la convention de partenariat numéro 2 entre le SITTOMAT et la 86.

Christophe DELIGNY

On est toujours sur le chantier du passage au multi-matériaux. En fait, nous avons signé une première convention l'année dernière pour que les trois EPCI de l'aire toulonnaise désignent le Syndicat comme pilote des réflexions devant conduire au changement de consignes : comment est-ce qu'on s'y prend ? Qu'est-ce qu'on fait ? Au terme de cette convention, nous avons déposé un dossier de candidature à CITEO et nous avons obtenu les 500 000 euros de soutien pour faire cette bascule. C'est l'aire toulonnaise sur laquelle nous avons le contrat CITEO et sur laquelle nous organisons la communication et la collecte des points d'apport local.

Le Président

En sachant que les autres sont déjà équipés avec un seul container couvercle jaune. Il nous faut régler le problème de la communauté d'agglomération Sud-Sainte-Baume, de la Métropole de Toulon et de la communauté de communes de la Vallée du Gapeau.

Christophe DELIGNY

Suite à cette première convention, il était prévu qu'on se revoie une fois qu'on aurait décidé d'une stratégie. Comment est-ce qu'on s'y prend pour pouvoir le faire de manière opérationnelle ? Comment est-ce qu'on change l'habillage des colonnes ? Comment est-ce qu'on met le bon adhésif sur les bacs de tri ? Comment est-ce qu'on diffuse les nouvelles consignes ? On propose une deuxième convention pour que le SITTOMAT continue de

piloter cet exercice jusqu'à son terme sur la phase opérationnelle pour réaliser la communication sur le changement de tri, la modification des visuels, l'accompagnement pour le retrait des bacs couvercles gris et pour augmenter les volumes de tri. C'est important l'augmentation des volumes de tri, parce qu'on s'est aperçu, quand on a justement préparé l'exercice, qu'on avait beaucoup d'habitats collectifs, notamment des résidences qui n'étaient pas dotées voire très mal dotées en bac de tri. Les gens n'ont pas suffisamment de volumes de tri, de bacs de tri, pour pouvoir faire le geste de tri. Au bout de trois jours, ils sont pleins et on ne peut plus trier.

On a aussi discuté avec CITEO de cela et on prévoit, dans le cadre de l'opération de changement des consignes de tri, de rajouter des bacs de tri. On va pouvoir en rajouter. On propose également de mettre cela dans cette convention, de piloter cette phase-là, ce sera intégré à l'opération de changement de consigne, ce rajout de bacs de tri, et d'aller, comme le disait le Président, chercher CITEO en soutien financier, puisque cela rentre dans leur subvention de droits communs. Dès lors que vous augmentez le volume de tri, je peux vous accompagner financièrement.

Un intervenant

Au niveau de la CASSB, on a déjà fait trois réunions à ce sujet. On va donc revenir. Nous, on a un gros manque de tri des cartons des commerçants, c'est un vrai sujet, et notamment aussi pour le verre.

Le Président

Le verre, je ne sais plus comment le dire. On en a en moyenne 8 % dans nos ordures ménagères résiduelles, puisqu'on a fait des caractérisations. Pour ceux qui ont un peu le temps, on peut vous renvoyer les caractérisations. On a beaucoup de plastique, c'est normal, c'est dans toute la France, puisqu'on ne recycle que 23 % des plastiques de façon générale et on recycle 67 % des bouteilles en plastique. C'est la grosse bataille, je vous l'ai expliqué l'autre jour, avec le gouvernement, qui veut nous imposer des systèmes de fausses consignes sur les bouteilles en plastique sous prétexte que la France paie 1,5 milliard d'euros de pénalité à l'Europe. Le Président de la République, et je ne fais pas de politique en disant ça, certainement mal conseillé, a dit que c'était parce qu'on n'avait pas de consignes sur les bouteilles en plastique. Des bouteilles en plastique, des emballages ménagers, on recycle 67 %. La loi AGECE, présentée par le gouvernement et votée à l'Assemblée nationale, dit qu'il fallait qu'en 2030 tous les plastiques soient recyclables et qu'on ait 50 % de recyclage de plastique en 2025. On en est loin, on est à 27 %. Tout cela pour vous dire qu'on a près de 12 % de plastique dans nos ordures ménagères résiduelles. Le plus scandaleux, c'est le verre, il ne faudrait plus qu'on en ait. Une grande partie, ce sont nos commerçants. Vous suivez un camion poubelle - j'ai fait ça avec des élèves, on suivait les camions poubelle à l'oreille et on entendait, quand ils collectaient une benne d'un restaurateur, le bruit du verre quand il tombe dans le camion. Immédiatement, on faisait arrêter le camion et c'était les jeunes qui allaient voir le restaurateur et qui lui expliquaient, c'était assez génial. Un jour, je m'arrête dans une zone industrielle, je ne vous dirai pas où, mon épouse était avec moi. Elle va dans un magasin pour acheter des produits. Je suis dans la voiture et je vois un gars qui sort une palette d'un magasin et il sort la tronçonneuse électrique. Celui-là est formidable, je vais quand même lui dire de ne pas utiliser les palettes dans le barbecue parce qu'elles sont polluées. Je le vois, il coupe bien les palettes, il ouvre le bac jaune et il me balance les palettes dans le bac jaune. Mon sang n'a fait qu'un tour, je suis allé le voir et je lui ai dit deux mots. Le deuxième, qui réparait les petites voitures sans permis, avait mis toutes les carrosseries qu'il avait démontées dans le bac plastique.

Christophe DELIGNY

C'est un emballage !

Le Président

On a beaucoup de travail encore à faire et en particulier sur le verre, parce que le verre se recycle à l'infini. Le plastique, non.

Franck BERTONCINI

Le problème du verre sur Bandol, la collecte est faite tous les jours de 9 heures 30 jusqu'à 11 heures, du lundi au vendredi, et en saison ils passent le samedi. En saison, nos restaurateurs sont débordés, il y a plus de verre, ils n'ont pas les zones de stockage dans les restaurants, les verres sont dans la rue. Dans la rue, les gens qui passent mettent les poubelles dans les containers à verre. On va essayer de faire le test sur la saison et on vous dira ce qu'il en est.

Le Président

C'est simple. Il y a une redevance spéciale, vous n'avez qu'à mettre en place la redevance spéciale. Et tant pis pour ceux qui ne jouent pas le jeu. Quand on va les voir à Saint-Mandrier, je leur demande de plier les cartons. J'ai eu du mal, j'ai mis dix ans pour qu'ils plient les cartons, pas tous. Les nouveaux, quand ils arrivent, il faut recommencer. Je passe les mains dans les poches et je leur dis, et un jour, j'ai fait la même chose pour le verre. Ils sont réceptifs parce que je leur dis : vos clients, quand ils voient que vous jetez du verre dans la poubelle, qu'est-ce qu'ils pensent ? ». Et ça, ça marche à tous les coups.

Franck BERTONCINI

A Bandol, on n'a pas trop ce problème. C'est juste quand ils sont débordés, ils n'ont plus de stockage.

Le Président

Si tu veux des colonnes pour le verre, on t'en donne. Est-ce qu'il y a des questions là-dessus ?

Christophe DELIGNY

Au COPIL de lundi après-midi, on a expliqué qu'on avait une enveloppe de 650 000 euros qui a été budgétée au budget 2026 du Syndicat pour pouvoir accompagner ces augmentations de litrages des bacs de tri à l'occasion du changement des consignes. Il est prévu qu'effectivement ce soit le SITTOMAT qui fasse également le travail, qu'il commande les prestations, qu'il les supervise et qu'il les suive. La Métropole a souhaité s'en occuper, puisqu'elle a plusieurs antennes, donc c'est un peu compliqué. Nous avons donc budgété pour elle 500 000 euros. 500 000 euros du budget sont destinés à la CASSB et à la CCVG, et 150 000 euros sont destinés à la Métropole de Toulon. Notre objectif est d'aller chercher 500 000 euros pour CITEO à l'identique de ce que l'on a reçu pour la partie communication.

Le Président

S'il n'y a pas de questions, on passe au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité. Merci.

XVI. 1987 – Modification des tarifs de traitement des déchets inertes de l'ISDI de Manjastre**Ange MUSSO**

Le but de cette grille tarifaire est d'assurer la couverture des dépenses d'exploitation et d'inciter les apporteurs à pré-trier les gravats déposés pour augmenter la part recyclable. Pour ce tarif, on est d'accord avec Porte-des-Maures. Pour les gravats propres, c'est moins

de 1 % de DIB, c'est 18 euros la tonne. Pour les gravats sales de 1 à 5 % de DIB, c'est 50 euros la tonne. Au-delà de 5 %, c'est rejeté. Et pour la terre, c'est 18 euros la tonne.

Le Président

Y a-t-il des questions là-dessus ? En aparté, je disais à Christophe qu'il faudrait quand même que l'on regarde petit à petit la récupération dans les gravats propres et dans les terres, pour voir comment en récupérer une partie.

Christophe DELIGNY

Le prestataire, comme sous-traitant, c'est Var Matériaux. Ils en récupèrent une partie, pas suffisamment à mon sens, il faut qu'ils le fassent davantage déjà parce que c'est quand même intéressant de recycler. Et surtout, cela permet de préserver le vide de fouille qu'on a sur l'ISDI qui n'est pas extensible. Au rythme où ça va, dans cinq ans, c'est plein, sauf à redemander l'autorisation. Je pense que la tarification a été aussi faite justement pour éviter cet écueil. Je pense qu'il y a des gens qui viennent de loin pour aller à l'ISDI, des professionnels qui viennent de loin parce que ce n'est pas cher. On propose, au 1^{er} octobre, d'augmenter les tarifs. Tout cela a été vu bien évidemment avec la communauté de communes Méditerranée Porte-des-Maures, qui a revu par ailleurs ses tarifs sur les autres déchets professionnels.

Le Président

Des questions, des commentaires ? Non ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité. Merci.

XVII.1988 – Retrait du groupement de commande relatif à l'AMO de la requalification du site de Manjastre

Ange MUSSO

On était en groupement de commandes et on a déjà réalisé les travaux pour le quai de transfert. On a ajouté deux nouvelles trémies et mis à double sens la pesée en entrée et sortie du site pour un montant d'environ 1,3 million d'euros. On n'a plus de raison maintenant de rester dans ce groupement d'achat. Donc on vous propose de sortir du groupement d'achat. En revanche, on continuera à être associé à apporter notre concours technique et la réalisation de l'opération, parce qu'on a quand même une coactivité entre le Syndicat et la communauté de communes, et une convention de coordination technique sera conclue en ce sens. Aujourd'hui, on sort du groupement d'achat. Et à un prochain Conseil syndical, je vous proposerai la signature d'une convention de coordination technique.

Christophe DELIGNY

Une décision suffira ?

Ange MUSSO

Je ne vais pas rentrer dans un débat juridique, sinon on va en avoir pour la matinée, mais je ne suis pas sûr qu'on puisse signer les conventions autrement que par Conseil syndical.

Christophe DELIGNY

On a donné délégation au Président.

Le Président

Vous vérifiez d'ici là. On note au compte-rendu qu'il faut vérifier. Sous ces réserves-là, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité. Merci.

1989 – Approbation du Compte Financier Unique 2025 du SITTOMAT

Ange MUSSO

Vous pourrez me poser des questions, mais pour ceux qui connaissaient mon prédécesseur, Robert, je rentre moins dans les détails, dans les chiffres. C'est peut-être mon défaut. Je ne sais pas pourquoi, ça doit être une obligation légale, les fonctionnaires présentent toujours l'investissement avant le fonctionnement. Je préfère faire l'inverse, cela me paraît plus simple.

Sur 2025, en recettes réalisées de fonctionnement, on est à 67 755 705 euros. En dépenses, on est à 65 186 544 euros, ce qui nous fait un solde de réalisation positif de 2 571 161,33 euros. Et comme on avait un résultat antérieur reporté de 10 198 598 euros, cela nous donne un résultat en fonctionnement de clôture en excédent de 12 570 150,11 euros. En investissement en recette, on a réalisé 15 587 978,49 euros. En dépenses, 10 750 256,53 euros. Le solde de réalisation est positif pour 4 837 721 euros, mais on avait des résultats antérieurs reportés négatifs de 6 812 380 euros. Cela nous donne un résultat négatif de clôture de 1 974 158,47 euros, auquel il faut rajouter nos restes à réaliser, on a peu de restes à réaliser en dépenses, on n'en a pas en recettes, pour 1 152 444,75 euros. On a donc un solde négatif d'investissement de 3 127 103,22 euros. Vous avez eu les détails en Commission mixte. On est obligé d'inscrire au budget en section d'investissement le montant solde d'investissement négatif reporté pour 1 974 658,47 euros. On doit affecter en recettes pour la section d'investissement un montant de 3 127 103,22 euros que l'on prend sur les 12 millions d'excédents en fonctionnement. Il nous reste donc en fonctionnement net 9 643 046,89 euros que je vous propose de garder en fonctionnement en résultat de fonctionnement reporté.

Le Président

Je sors.

Ange MUSSO

Est-ce que vous avez des questions sur ce CFU ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie au nom du Président. On peut le faire revenir, avec le délégataire.

Le Président

On passe à la présentation du rapport par notre délégataire.

XVIII. 1990 – Présentation du rapport annuel du délégataire ZEPHIRE pour l'année 2025

Le Président

On accueille Monsieur JUNG et Madame ARBIEU. Ce qui me semble important, c'est que, comme il y a des nouvelles personnes, on peut prendre du temps sur un certain nombre de choses et je vous le dirai.

Jean-Yves JUNG

Exactement. J'ai l'habitude de cette présentation désormais, puisque cela fait trois ans que je suis à la tête du site ZEPHIRE. Une bonne partie d'entre vous connaît déjà un petit peu l'activité, ce qui se passe, comment ça fonctionne, la typologie des résultats. Il y a une chose qui n'a pas changé, c'est la mission qui est de traiter les déchets du SITTOMAT. La mission pour l'année 2025 a effectivement de nouveau été remplie. N'hésitez pas à me

couper si vous avez des questions pour que l'on éclaircisse un peu plus ce sujet. On est volontairement synthétique pour essayer de tenir dans un délai limité.

Pour l'historique, c'est intéressant pour les nouveaux, ZEPHIRE exploite depuis 2013 le site pour 18 ans, avec une organisation, ZEPHIRE est un consortium, deux actionnaires principaux, PIZZORNO et IDEX, avec un changement de majorité qui s'est opéré assez récemment, en octobre 2024. Jusqu'à octobre 2024, PIZZORNO avait 51 % de la société et donc assurait la présidence. Depuis octobre 2024, c'est IDEX qui assure la présidence de la société, PIZZORNO assurant la fonction de Direction générale au profit de la Société ZEPHIRE.

Le nombre de salariés, on reste sur un niveau constant par rapport aux dernières années, 46 en moyenne. En termes de capacité, le dernier gros revamping, c'est l'ajout d'une ligne en 1995, donc une usine qui est très vieille, il faut le rappeler, cette usine a plus de 40 ans, mais qui a quand même fait l'objet de revampings successifs depuis 1985, avec un premier gros revamping en 1993-1995, ajout d'une ligne d'incinération, donc une augmentation de la capacité du site, puis un deuxième gros revamping qui s'est fait entre 2014 et 2016, dans le cadre du contrat de délégation actuel, principalement orienté sur les évolutions liées à la réglementation, la rénovation du traitement des fumées, le remplacement d'un des deux groupes turbo-alternateurs par un neuf, et puis un tout dernier revamping qui s'est fait en 2023 pour prendre en compte les évolutions réglementaires européennes, s'agissant du traitement des mercures dans les RUGR. Voilà pour les grandes modifications. La capacité autorisée reste à 285 000 tonnes, ce qui est largement suffisant compte tenu du niveau de disponibilité que l'on réussit à obtenir pour le site. En termes de territoire, depuis l'ajout de la communauté de commune du massif de la Porte-des-Maures en 2023, le territoire n'a pas évolué en termes de traitement de déchets.

Christophe DELIGNY

Le territoire, on le connaît. Par contre, ça, on le connaît moins.

Jean-Yves JUNG

Très rapidement, pour exprimer comment fonctionne l'UVE, c'est trois lignes d'incinération. De manière synthétique, les déchets sont déversés dans une fosse d'ordures ménagères, qui nous laisse une autonomie d'à peu près trois jours au grand maximum. Il y a des grappins qui permettent à la fois de brasser les déchets dans la fosse, une opération essentielle parce que le déchet est très instable, son pouvoir calorifique évolue en permanence. Notre défi de chaque instant est d'homogénéiser le plus possible la combustion, quelle que soit la nature du déchet. Ce n'est pas toujours simple. Des fois, il est très mouillé, des fois, il est très sec, des fois, il comporte plus de plastique, des fois, un peu moins. Techniquement, c'est un vrai enjeu d'optimiser la performance avec toute la variabilité des déchets. Ce ne sont pas des gazoles. 2,5 tonnes à peu près par grappin. Un grappin vient remplir une goulotte de chargement à peu près toutes les 15 à 20 minutes, ce sont des grappins de 2,5 tonnes. Chaque four prend 2,5 tonnes toutes les 15 à 20 minutes.

On a une capacité moyenne de 11 tonnes sur les deux lignes les plus anciennes, lignes 1 et 2, qui tournent plutôt autour de 13 tonnes en moyenne au lieu des 14 tonnes qui est la capacité théorique dans des conditions parfaites. On est plutôt à 13 tonnes par la ligne 3 à l'heure. Ça nous amène globalement à 800 tonnes/jour en moyenne, incinérées, par jour de disponibilité, évidemment, des trois lignes. Une fois que les déchets arrivent dans le four, ils passent sur une grille qui, environ une demi-heure, déplace le déchet pour qu'il soit complètement brûlé. L'énergie dégagée réchauffe des tubes dans des chaudières, des tubes d'eau distillée. Ça permet de faire de la vapeur. On produit environ 100 tonnes à l'heure de vapeur en cumul des trois lignes. Ces 100 tonnes de vapeur sont utilisées et valorisées via la fabrication d'énergie électrique, via des groupes turbo-alternateurs. Les turbines sont entraînées par la vapeur. Cette électricité est utilisée pour assurer le fonctionnement de l'usine en autoconsommation. Le surplus est valorisé sous forme de revente sur le réseau Enedis. Pour la chaleur, nous avons deux réseaux de chaleur. En gros, ce sont des

échangeurs. La vapeur réchauffe de l'eau. L'eau circule vers les sites de Beaucaire à Toulon et de Berthe sur la Seyne pour être distribuée vers les abonnés.

S'il n'y avait que cela, ce serait simple, mais malheureusement, il y a des produits sortants. Une fois que nos déchets sont passés sur les grilles, il reste toujours des résidus secs et lourds qu'on appelle les mâchefers. Ces mâchefers représentent environ 25 % du poids initial de nos déchets. Tous les jours, ils sont évacués au fur et à mesure vers un site de traitement sur Pierrefeu pour être également valorisés, où sont séparées les ferrailles. Les ferrailles apportent de l'argent à ZEPHIRE et au SITTMAT. Le reste des produits de traitement sont des mâchefers après traitement longue durée, dès qu'ils ont des caractéristiques suffisantes, ils sont utilisés pour faire des dessous d'enrobé de route, par exemple.

Il reste donc un produit de sortie ultime qui n'est pas valorisé, ce sont les résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères qui comportent à la fois les cendres et tous les réactifs qui ont été utilisés pour traiter les fumées dans les conduits d'évacuation des fumées de combustion. Ces REFIOM représentent environ 2 % de la masse du déchet initial. Il y a environ trois ou quatre mouvements par semaine. C'est la citerne qui part enfouir ces REFIOM directement sur le site de Bellegarde à côté de Nîmes.

Sur le circuit de traitement des fumées, les fumées sont traitées au travers de filtres à manches et au travers d'un système catalytique. C'est comme un catalyseur de pot d'échappement de véhicules diesel, c'est un peu plus gros. Cela sert à séparer les oxydes d'azote pour qu'on puisse respecter la réglementation. Pour pouvoir traiter toutes les fumées, on utilise trois types de réactifs. De l'ammoniaque diluée qui sert à gérer principalement la DeNox dans les catalyseurs. En amont des filtres à manches, on vient injecter du carbonate de sodium et du charbon actif pour traiter un certain nombre d'autres polluants dans les fumées.

Vous avez pu constater en arrivant ce matin que l'usine n'est pas à l'arrêt. L'usine est en plein fonctionnement avec 150 000 m³/heure de fumées épurées et nettoyées qui sortent par la cheminée. C'est un système très efficace.

Christophe DELIGNY

Je pense qu'on avait dit qu'on organiserait une visite de l'usine à la rentrée. Cela permettra de se rendre compte sur place de tous ces équipements.

Jean-Yves JUNG

C'est le timing annuel de l'usine, pour ceux qui n'en ont pas connaissance. L'usine fonctionne en prenant en compte la problématique de la saisonnalité. On a deux saisons principales, l'hiver avec les périodes de chauffe, et l'été avec une activité touristique qui génère une augmentation des tonnages. On oriente l'activité de l'usine et notamment ses arrêts programmés autour de ces contraintes. Un arrêt principal de l'usine au mois d'avril et des arrêts ponctuels de ligne à l'automne pour pouvoir assurer la maintenance programmée de l'installation. La période de chauffe commence en général en octobre, mais on chauffe toute l'année puisqu'en été, on continue à apporter de l'énergie, au moins pour les robinets d'eau chaude.

Louise ARBIEU

L'entreprise ZEPHIRE est certifiée avec quatre labels : l'ISO 9001 pour la certification qualité, l'ISO 45001 pour la sécurité, l'ISO 14001 pour l'environnement et l'ISO 50001 pour l'énergie. On a eu notre renouvellement de certification énergie cette année et on l'a obtenue avec succès.

Pour vérifier que toutes les émissions de l'usine sont bien conformes, on a une surveillance en continu de nos émissions avec trois analyseurs pour chacune des lignes et un redondant qui permet d'agir en secours. Ils vont analyser un certain nombre de polluants (les dioxines de carbone, les poussières, le mercure depuis 2023). A cela s'ajoute aussi une

surveillance en semi-continu pour les dioxines et les furanes, il s'agit de cartouches qui durent 28 jours et qui sont ensuite remplacées. On ajoute aussi deux campagnes par an qui vérifient la qualité des eaux souterraines. Deux campagnes par an également qui vérifient sur neuf points autour de l'usine que tout va bien, ce sont neuf endroits qui ont été déterminés. Ensuite, une campagne par an qui est menée par le SITTMAT sur les aiguilles de pin afin de vérifier l'impact potentiel de l'usine. On a aussi deux contrôles par an réglementaires, dont un est diligenté par la DREAL. Cette année, en 2025, ça a été DEKRA et a été sélectionné pour vérifier, en plus de notre surveillance en continue, si nos rejets sont bons.

Le Président

Ce qui est important dans toute la France, même à l'étranger, à chaque fois qu'il y a une unité de valorisation énergétique ou une usine d'incinération qui est construite pour valoriser les déchets, les populations qui sont autour peuvent être incitées par d'autres personnes qui en savent toujours plus que les autres ou qui s'en servent politiquement et font capoter les projets.

En 1984, quand l'usine a été décidée, il faut rendre hommage à nos anciens élus, notamment de la Ville de Toulon, il y avait une décharge en face, qui était la décharge de Lagoubiran. Il y a un match de foot lorsque Toulon était en première division au foot, qui a été arrêté parce qu'il y avait des gens qui étaient pris à la gorge par des émanations toxiques, notamment cela devait être la combustion de plastiques. Ceux qui gèrent la décharge mettaient le feu. Comme ça, il y en avait moins à transporter à Pierrefeu. Ils ont donc décidé de construire cette usine. Le Président, Fabien FOGACCI, a décidé de faire le tour du quartier. C'était une expérience formidable pour moi, parce que je travaillais dans la société qui avait été retenue pour construire l'usine. Nous avons fait le tour de tous les habitants, Fabien FOGACCI sonnait et disait : « bonjour, je suis l'adjoint au maire, je suis le conseiller du canton. Je vais vous expliquer, j'ai amené quelqu'un avec moi qui va vous dire ce que l'on va construire. Ça sera votre usine et il n'y aura plus de décharge ». Ça a duré six mois. On a mangé des soupes, on a bu du Pastis. Un jour, nous avons trouvé un monsieur avec son petit-fils dans l'usine qui avait été bloqué par les salariés de l'usine qui avaient dit « vous ne pouvez pas rentrer », il avait dit « le Président du SITTMAT a dit que c'était mon usine, donc je viens la visiter avec mon petit-fils ». On avait gagné parce qu'on avait expliqué. On a eu des déboires parce qu'on avait un réchauffeur d'air qui se trouvait au niveau de la cheminée où on récupérait de la chaleur qu'on réinjectait à l'entrée du four. Il s'est dégradé et des particules d'acier ont été entraînées par la cheminée. Ces particules se sont déposées sur les tombes en pierre de Tourris, et on a eu une vingtaine de tombes qu'il a fallu nettoyer. Nous avons eu la première photo de Var-Matin en couleur, la villa qui se trouve en face, une personne vient de l'acheter, le matin, ouvre les volets, la terrasse est jaune, convoque la presse qui prend une photo : l'usine fabrique du soufre. Non, c'était le pollen des pins. Une dame récupère un gabian à qui il manquait une patte, c'est véridique, les journalistes m'appellent en me disant : « quand vous brûlez de la drogue, parce que l'usine a brûlé de la drogue et a brûlé des contrefaçons, etc., quand vous brûlez de la drogue, il y a une dame qui nous a téléphoné en disant que sa mouette unijambiste titube sur le balcon ». J'avais dit : « ça fait longtemps qu'on ne rit plus dans Var-Matin, surtout publiez-le ». Ensuite, on a eu un conseiller général du canton de La Beaucaire qui nous a dit, en pleine séance du Conseil général que nous provoquions la mort des gens. Je l'ai mis au tribunal, puisque j'étais conseiller général à l'époque. Ça n'a pas été facile.

Il y a eu une réglementation qui nous a été imposée pour traiter d'abord le chlore. On a été une des premières usines à mettre en place ce traitement. On avait un responsable à la DREAL, on avait une grande table, il déroulait tous les registres. On enregistrait sur un registre, sur une feuille en papier. Il déroulait tout ça. Il nous avait demandé de lui fabriquer une règle qui faisait cinq mètres de long. Il tirait un trait et il regardait tous les dépassements.

On a eu des directives européennes qui nous ont imposé de traiter tout ce que vous voyez là. On l'a fait. On a mis un traitement de fumée qui coûte fort cher. On a été aussi une des premières usines à le faire. On s'est dit que le seul moyen de montrer qu'on traite bien,

c'est d'avoir des contrôles supplémentaires, notamment les retombées atmosphériques, ce sont des jauges pour les dioxydes qu'on met ici ou là dans des endroits bien particuliers qui sont dans le sens du vent. On en a normalement une qui n'est absolument pas impactée par l'usine, qui est le point zéro. On met ça au bout de trois mois. On récolte des poussières et on analyse les dioxines. Dans la plupart des cas, on démontre que les dioxines qui sont retrouvées en infimes quantités puisqu'on est conforme à la réglementation, sont des dioxines qui ne viennent pas de l'usine. Ça vient de l'autoroute, par exemple, des véhicules. Ça vient d'ailleurs, je ne vais pas lancer de polémique, ça ne vient pas de chez nous. On a aussi un système qui permet d'intégrer les productions de ces dioxines, on met des systèmes dans la cheminée qui, pendant trois mois, vont aussi capter, on analyse, etc.

Ce qui est fait est fait scientifiquement, sérieusement et prouve que cette usine ne pollue pas. Elle est conforme à la réglementation, mais en plus, elle ne pollue pas. C'est important. Depuis, vous avez à l'entrée de l'usine, c'est assez phénoménal, le constructeur de cette usine a construit l'usine de l'ombre. Elle est en pleine ombre, sur une ancienne décharge, à côté d'un marché. Un jour, on est allé la visiter, accompagné du maire de Marseille, qui avait un projet à Marseille, Jean-Claude GAUDIN. Il y a une dame qui sort du marché, un marché de légumes, elle avait des poireaux. Jean-Claude GAUDIN dit qu'on pouvait le demander à la dame. Lui demander quoi ? Il y a un écran de télévision qui est à l'entrée du marché et qui est à la vue de tout le monde. Quand il y a un dépassement, il y a l'explication du dépassement. Jean-Claude GAUDIN ne parlait pas un mot d'anglais, un traducteur demande à la dame ce qu'elle voyait à l'écran. La dame a dit qu'elle voyait ce qui se passait à l'intérieur des fours. En plus, il y avait une caméra pour voir l'intérieur du four. On voyait le suivi des analyseurs. On a été scotché. Jean-Claude GAUDIN a demandé ce qu'était la courbe bleue. La dame a dit que c'était le chlore. Il a été scotché et nous aussi, tant et si bien qu'on a décidé de mettre des écrans à l'entrée du SITOMAT en indiquant aux associations qu'elles peuvent venir s'asseoir dans les fauteuils, on a une petite fontaine, on leur offre le café si elles veulent, et cela nous permet de suivre l'évolution des polluants. C'est une usine qui rejette, oui, mais dans des proportions qui sont conformes aux directives européennes, et nous en apportons la preuve régulièrement. Ce n'est pas tout à fait du temps réel, c'est combien ?

Christophe DELIGNY

Cela dépend de la mise à jour.

Jean-Yves JUNG

Toutes les 30 secondes à une minute, il y a un point qui est mesuré.

Le Président

Vous verrez cela en sortant, vous verrez tout ce que l'on fait. Pourtant, dans les ordures ménagères, on trouve de tout. Je peux vous dire qu'au début, nous avons trouvé des baignoires entières qu'on ne voit pas avec le gros grappin. Premier arrêt du four, il faut que le four refroidisse pour rentrer sur la grille et il faut casser la baignoire. Pourquoi ? Parce que, quand elle arrive en bas de la grille, elle tombe dans une machine qu'on appelle un extracteur où il y a de l'eau, elle se met en travers et on arrête le four. On en a trouvé six. On redémarrait et on arrêtait. Il y a de tout, on a trouvé le bras d'une personne. On a trouvé des explosifs. On a trouvé une mitrailleuse, elle était fausse. On a trouvé des chiens puisque la Ville de Toulon a un congélateur, le congélateur était en panne, l'équarrisseur ne venait pas chercher les chiens et il nous mettait une couche d'ordures ménagères. Je suis devenu ami avec le Directeur grâce à ça, à qui j'ai dit : « ton chien ressort, il n'a plus de poils, mais il ressort entier », « oui, mais à Monaco, il y a une grille ». Oui, dans le four de Monaco, il y avait une grille qui pouvait brûler l'orang-outan du zoo, mais il restait trois semaines sur une grille. C'est très intéressant, tout ça, les ordures ménagères, il y a de tout dedans. Et à la fin, à la cheminée, il y a des directives. Et donc tout le jeu consiste, bien qu'on trouve de tout dans les ordures ménagères, il paraît qu'on y trouve de l'or, il faut qu'à la fin, on soit conforme

aux directives. Tout cela est prévu dans ce petit résumé qu'ils appellent le plan de surveillance environnementale.

Quand vous regardez les plaintes des gens aujourd'hui, il y en a très peu. Mais il y a eu des tas d'histoires en France où des gens ont été condamnés. Par exemple, dans la Vallée de l'Arve, ils ont condamné le préfet, ils ont condamné le président, ils ont condamné le Directeur d'exploitation parce qu'il produisait soi-disant des cancers, des lymphomes notamment auprès des femmes. Et dix ans après, on s'est aperçu qu'en fait, les dioxines venaient de la vallée d'à côté qui était en Italie, qui était une fonderie d'aluminium.

A Besançon, on s'est aperçu des années après que c'était un gars en plein Besançon qui avait des poules, qui avait une vache et qui, en même temps, volait des câbles électriques et brûlait les câbles électriques dans les tonneaux. Et on avait pris ses œufs et le lait pour mesurer les taux de dioxine dans Besançon.

Donc aujourd'hui, grâce à tout ça, on n'a plus ça ici. Je pense qu'aujourd'hui, les habitants sont rassurés, mais ils restent toujours dans le subconscient collectif, l'usine d'incinération. Regardez ce qui s'est passé à Druguignan sur les CSR - les combustibles solides de récupération -, tous nos encombrants dont on ne sait pas quoi faire aujourd'hui, qu'on met en décharge et qui, une fois broyés, pourraient être valorisés sous forme d'énergie ou d'électricité. Et donc les habitants ont refusé, comme d'autres ont refusé à tel ou tel endroit. Et pourtant, il faut d'abord faire de la prévention. Une fois que l'on a fait la prévention, il faut faire du tri, déchetterie et emballages ménagers, et il faut enlever les biodéchets, il faut enlever les déchets verts. Mais après, la seule solution, dans l'ordre, c'est d'abord la valorisation énergétique et, après, c'est la mise en décharge.

Excusez-moi pour cet aparté, mais comme certains sont nouveaux, je voulais intervenir. Nous sommes donc heureux d'avoir une usine en plein centre de Toulon qui fonctionne bien, même si le Directeur a dit qu'elle était vieille, ce n'est pas vrai, elle va encore durer mon âge.

Jean-Yves JUNG

La mission est remplie, mais nous sommes toujours plus exigeants. L'intérêt, c'est non seulement que la mission soit remplie, mais en plus qu'on maximalise la valorisation, qu'elle soit technique, économique, environnementale, tout ce qu'on peut ajouter comme qualificatif.

Sur l'année 2025, évidemment, comme le dit le Président, tout est parfait, sauf quand il y a des trucs qui ne vont pas, parce qu'il y a toujours des trucs qui ne vont pas, des petites choses, il y a toujours des aléas. Sur l'année 2025, nous sommes sur un niveau de fortuit qui reste très contenu, vous le verrez sur les chiffres après qui nous permettent d'afficher une disponibilité importante, la disponibilité étant le cœur de notre capacité à incinérer un max et donc à valoriser un max. On le voit bien, les principaux fortuits, je vais quand même le redire. Sur 2025, on aurait fait mieux si on avait eu moins de casses de barreaux de grille. Les casses de barreaux de grille, on les attribue principalement à la problématique que vous connaissez tous, qui est la problématique des explosions de bouteilles de protoxyde d'azote.

Le Président

Je ne suis pas d'accord, et je dirai pourquoi après.

Jean-Yves JUNG

J'ai exprimé ce que je voulais, Monsieur le Président. Le deuxième type de fortuit qui nous a un peu dégradé la disponibilité, c'est celui du trimestre 4 où, à l'automne, nous avons eu une panne sur une cellule haute tension qui a contraint un arrêt du second groupe turbo-alternateur et qui a un peu atténué notre capacité de production électrique sur l'année qui reste toutefois très bonne. Dans le détail, voilà les dispos affichés sur nos trois lignes, on est en moyenne à plus de 92 % de disponibilité globale sur les lignes d'incinération, et pour les groupes turbo-alternateurs, on dépasse les 95 %. En 2025, vous avez l'affichage de la dispo des lignes en pluriannuel depuis 2020, mais si on remonte jusqu'à l'après revamping de

2015, ces trois dernières années, on a quasiment les meilleurs niveaux de dispos qu'on a pu obtenir sur ZEPHIRE. Je n'ai pas l'historique d'avant ZEPHIRE, mais je ne suis pas certain que les dispos étaient aussi bons que ça. Ces dispos sont excellentes, elles sont notamment la conséquence des investissements permanents qui sont réalisés pour pouvoir maintenir ces taux de disponibilité.

Christophe DELIGNY

En 2021 et 2022, vous voyez que l'on a des disponibilités en chute libre, mais c'est parce qu'on a eu effectivement de très grosses pannes sur les ballons chaudière des lignes 1 et 2 qui ont immobilisé les lignes pendant huit à dix mois. C'est l'explication.

Jean-Yves JUNG

Pour retenir en synthèse, l'année 2025, c'est la quatrième ou la cinquième meilleure année en termes de dispos depuis que ZEPHIRE exploite. Donc un bon niveau de disponibilité.

Louise ARBIEU

L'UVE a plusieurs apports, dont le plus gros apport vient du SITTOMAT, avec 263 000 tonnes pour cette année, dont 13 000 tonnes provenant de balles. C'est-à-dire que lorsque l'on a, par exemple, des longs arrêts ou lorsqu'on a une grosse période estivale où l'on ne peut pas recevoir trop d'apport, on fait des balles, c'est-à-dire que les ordures ménagères sont stockées ailleurs et vont être incinérées dans les six mois. On a donc pu stocker 13 000 tonnes et augmenter notre part de disponibilité d'incinération de ces ordures ménagères, ce qui nous a permis d'avoir un bon tonnage incinéré d'environ 275 000 tonnes. En plus des ordures ménagères, on incinère aussi les déchets qui proviennent des hôpitaux ou des laboratoires (DASTRI), avec une légère baisse du fait d'un meilleur tri à la source des DASTRI par les producteurs. Le fait des balles a diminué les apports extérieurs, du fait qu'on prend plus de balles de SITTOMAT, moins d'enfouissement et donc moins d'apport extérieur incinéré.

Jean-Yves JUNG

L'augmentation du niveau d'apport SITTOMAT sur 2025, +7 % par rapport à 2024, il y a deux vraies raisons à cela (vision ZEPHIRE). Un, on a réceptionné début 2025 des balles qui avaient été constituées en 2024, donc cela vient forcément ajouter à la quantité traitée dans l'année. Le deuxième phénomène, c'est qu'en 2025, il y a une nouvelle machine à balles qui a été mise en service sur le site de Pierrefeu, et cette nouvelle machine à balles nous permet de réduire la quantité d'ordures qui sont enfouies, notamment pendant la phase d'arrêt complète de l'usine où on vient très rapidement saturer notre fosse et donc il faut détourner pour enfouir parce qu'on n'est plus en mesure d'incinérer. Vous le verrez après dans la vue suivante, l'année 2025, c'est la première année où il y a aussi peu d'enfouissement. Si on enfouit moins, on incinère plus de déchet SITTOMAT, puisque l'enfouissement, c'est du déchet SITTOMAT à la base, et donc on peut aller chercher moins d'apport extérieur, parce qu'il y a moins de besoins en apport extérieur pour pouvoir saturer l'usine.

Patrick MARTINELLI

Le SITTOMAT enfouit moins, mais il y a toujours 120 000 tonnes en été. Moi, j'ai déjà demandé plusieurs fois, il n'y a pas un moyen de travailler pour les balles ici plutôt que de les ouvrir sur site ? Parce que nous, c'est le gros problème, une fois qu'elles sont ouvertes, le transport, les odeurs. Parfois, elles sont ouvertes et pas utilisées dans la journée, puisque vous demandez un certain tonnage. Vous essayez de plus en plus de le réguler, mais c'est quand même compliqué. Vous avez besoin d'un certain tonnage, mais finalement, tout le tonnage n'est pas pris, donc des fois, il faut remettre en balle.

Jean-Yves JUNG

Effectivement, dès qu'on a un fortuit, on a une prévision, on a un fortuit, on est obligé de changer le plan.

Patrick MARTINELLI

Nous, le problème, c'est les odeurs.

Jean-Yves JUNG

Si la balle a déjà été ouverte, elle va rester ouverte plus longtemps que prévu.

Le Président

C'est-à-dire ? Combien de temps ?

Patrick MARTINELLI

Cela dépend. Le problème aussi, c'est le transport. C'est là qu'il faut travailler sur les bennes hermétiques, sans odeur. Elles traversent le village, quand elles sont ouvertes...

Jean-Yves JUNG

C'est toute la problématique du stockage. Il faut les stocker.

Christophe DELIGNY

On regardera dans la future DSP si on peut le mettre dans le programme et s'il y a une manière ou pas d'adapter l'usine pour ouvrir les balles. Dans la configuration actuelle, nous avons déjà regardé cela, ce n'est pas la première fois.

Jean-Yves JUNG

L'odeur sera là pour beaucoup plus d'habitants.

Christophe DELIGNY

Non, non, non. L'ouverture des balles est censée se faire à l'intérieur.

Le Président

Le hall est sous dépression, en théorie.

Patrick MARTINELLI

Si elles sont ouvertes et évacuées, c'est déjà un moindre mal. Après, c'est le transport aussi.

Christophe DELIGNY

Sur la question du fortuit, nous avons beaucoup bataillé avec ZEPHIRE et AZUR Valorisation en disant : « mettez-vous d'accord, il ne sert à rien que Monsieur GUIRRIEC prépare la veille pour le lendemain ses chargements. S'il y a un fortuit, ce que tu auras ouvert la veille, peut-être qu'on va dire que tu le gardes et que tu pourras l'évacuer dans trois jours quand le fortuit sera passé ». Maintenant, tant pis, le camion attendra un peu au chargement. Tu commenceras à 6 heures du matin. Peut-être que le premier camion, au lieu de partir à 8 heures, partira à 9 heures 30 ou 10 heures. C'est comme ça. En exploitation, il faut être un peu fin sur ce point. On demande à ZEPHIRE d'y veiller. Et quand on voit Monsieur GUIRRIEC chez AZUR Valorisation, parce qu'on se voit régulièrement, on refait passer le message. Effectivement, l'ouverture de balles à l'usine, je suis d'accord avec le Président, si l'ouverture se fait à l'intérieur du hall ou en milieu fermé, dépressurisé, il n'y a pas de raison que ça empeste plus qu'à Pierrefeu. De toute façon, après, c'est mis en fosse. Quand

vous recevez les produits de la Môle ou de Porte-des-Maures, les balles ont été ouvertes, elles sont odorantes. Et quand vous les mettez en fosse, elles sont toujours odorantes. C'est quelque chose que l'on regardera dans le cadre du programme de revamping qui sera nécessaire pour la future DSP.

Jean-Yves JUNG

On voit clairement le réceptionné 2025 à 274 000. On compare par rapport aux cinq dernières années, on reste sur un niveau très honorable. La part SITTMAT, on en a parlé tout à l'heure. Je veux insister sur les deux volets, la réduction des apports extérieurs qui est liée notamment au... Comme il y a moins d'enfouissement, on incinère plus. Donc on va chercher moins d'apports extérieurs. On voit bien l'enfouissement, 1 127 tonnes, j'espère faire mieux encore en 2026, mais 1 127 tonnes, c'est la première année où la quantité d'enfouissement est aussi faible pour l'usine.

Christophe DELIGNY

Il y a un seuil à 1 700 tonnes dans la DSP, qui a été réévalué lors de l'avenant 2 clause de revoyure. Vous avez fait mieux, vous êtes passé en dessous.

Jean-Yves JUNG

Tout à fait. J'espère faire mieux encore en 2026.

Louise ARBIEU

Là, on peut voir aussi la valorisation des déchets avec les mâchefers. On est toujours dans les mêmes ordres de grandeur entre 2023 et 2025, autour de 70 000 et 65 000. On peut voir qu'on est un peu mieux que 2024, sachant qu'on a eu plus d'incinérations. Cela peut s'expliquer par une meilleure combustion, une combustion plus complète qui a fait une diminution des mâchefers.

Le Président

Je reviens au protoxyde d'azote juste deux secondes, je ne suis pas tout à fait d'accord avec l'interprétation au niveau national. Pour moi, qui ai acheté des barreaux de grilles pendant des années, et de par ma formation, je considère qu'une petite bouteille de protoxyde d'azote, celle qu'utilisent les jeunes, à la rigueur, si elle est pleine peut-être, mais en général, quand ils achètent du protoxyde, c'est pour le sniffer, et ce ne sont pas des bouteilles pleines que l'on retrouve, mais plutôt des bouteilles vides. Pour moi, tant que l'on n'apportera pas une preuve que la casse des barreaux provient du protoxyde d'azote, je le dis, je suis comme Saint-Thomas, je ne suis pas convaincu.

Jean-Yves JUNG

C'est bien l'explosion de la bouteille. Le protoxyde lui-même n'explose pas, le gaz n'est pas inflammable.

Le Président

On est d'accord, mais si la bouteille est vide...

Jean-Yves JUNG

Par dilatation des gaz à l'intérieur.

Le Président

Oui, mais il n'en reste plus.

Jean-Yves JUNG

Il y en a toujours un petit peu, et il y a toujours à minima de l'air qui se dilate. Il n'y a pas de soupape sur ces bouteilles.

Le Président

Monsieur le Directeur, cela fait au moins vingt fois que je vous dis, ainsi qu'à vos responsables et ainsi qu'au niveau national, que tant qu'on ne m'apportera pas la preuve... C'est vite fait, on chauffe une bouteille et on va voir ce qui se passe. On met un barreau à côté, on va voir ce qui se passe. Je vous le dis, parce qu'on a fait l'essai, ça ne casse pas un barreau.

Jean-Yves JUNG

C'est la répétition.

Le Président

Non. On a un différend là-dessus, qui se règlera quand la preuve sera apportée.

Christophe DELIGNY

On est même au tribunal administratif.

Un intervenant

Il y a quelques années, c'étaient des bouteilles de gaz que l'on trouvait dans les containers.

Christophe DELIGNY

Ce qu'on ne peut pas nier, c'est qu'il y a une augmentation du nombre d'explosions. Après, que les explosions soient d'une force suffisante pour entraîner la casse des barreaux, en tout cas, il y a davantage de déflagration dans les fours. Cela a sans doute une petite partie de responsabilité sur le fait que ça casse plus vite puisque c'est un phénomène de fatigue. C'est pour cela qu'on travaille aussi à mettre des barreaux plus résistants, notamment où se produisent effectivement les explosions, c'est-à-dire au début. Le délégataire travaille aussi pour limiter les dépenses liées aux réparations et aussi et surtout aux arrêts, parce que ce qui coûte le plus cher, ce n'est pas tant la réparation, c'est surtout si vous vous arrêtez un jour ou deux, pendant ce temps-là vous ne produisez pas de l'électricité et c'est quand même ça le revenu principal de l'usine.

Jean-Yves JUNG

Les tonnes d'abord, ensuite l'électricité, puis la chaleur.

Christophe DELIGNY

Les tonnes, vous les avez, sauf les tonnes tierces.

Jean-Yves JUNG

Exactement. On a besoin des tonnes tierces dans le modèle économique de ZEPHIRE.

Christophe DELIGNY

On passe à la suite.

Jean-Yves JUNG

Les différents flux pour l'évolution, les entrants. L'eau, on continue la décroissance de notre besoin d'eau pour faire fonctionner l'usine. En 2025, on n'est pas sur le record de 2023,

mais ça reste un niveau qui montre que, désormais, on maîtrise notre consommation d'eau qui a beaucoup réduit depuis 2013. En 2013, j'aime le redire, en démarrant l'exploitation de cette usine, ZEPHIRE consommait 80 000 m³ d'eau à l'année. Il y a quand même une sacrée décroissance qui a été opérée depuis ce temps-là. L'électricité, on est sur un très bon 788 MWh d'achat d'électricité. Je vous ai dit qu'on auto-consommait l'électricité qu'on produisait, mais il arrive parfois qu'on ne produise pas. Il n'y a qu'un des deux GTA qui permet d'alimenter l'usine. Lorsque ce GTA est à l'arrêt, on n'a plus le choix, c'est l'achat qui permet de faire fonctionner l'usine. D'où cette quantité de 788 MWh consommée en 2025, en augmentation par rapport à 2024. C'est lié aux durées d'arrêt du GTA.

Le gaz est en forte décroissant de notre besoin. Sur l'année 2025, on a eu moins de difficultés de gestion de combustion. Le gaz est utilisé en appoint des ordures lorsque la température dans le four est en dessous d'une limite réglementaire. C'est un combustible d'appoint. Il est utilisé pour mettre en route un four, parce que juste un briquet sur l'ordure au démarrage ne suffit pas, il faut un peu plus que ça.

S'agissant des réactifs, on reste sur des niveaux classiques de consommation, où le bicarbonate sodium tourne à environ 8 kilos à la tonne. Le charbon actif est à un peu moins d'un kilo. L'eau ammoniacale reste très constante, on est sur des niveaux moyens qui n'évoluent pas de manière dangereuse.

Sur les sortants, la production d'électricité, très belle année de production, même si elle est un peu en-deçà de 2024, 125 GWh produites sur l'année, c'est quand même un beau chiffre.

La chaleur, on continue à avoir une décroissance du besoin de l'abonné, c'est principalement lié à l'effet de sobriété et à l'effet de réchauffement qui fait que le besoin en chaleur diminue.

Enfin, les résidus de mâchefer REFION, on en a parlé très vite sur une vue, on est sur des niveaux qui restent inchangés par rapport aux moyennes observées les années précédentes.

En termes de valorisation, l'électricité, on en produit, on en vend, et la différence des deux est ce qu'on consomme. On cherche à consommer de moins en moins pour pouvoir vendre au plus pour la même capacité produite. En 2025, on est à quasiment 110 GWh vendues. En chaleur, on est à 26 MWh thermiques, donc une légère baisse.

S'agissant de la valorisation des ferreux/non-ferreux, on est sur une année 2025 qui est un peu en recul, un peu moins de ferraille dans les ordures qu'on incinère.

S'agissant de la performance énergétique, il y a deux coefficients qui sont suivis annuellement. Il y a un coefficient qui est européen, qui est le R1, et puis il y a un coefficient qui est plutôt français, qui est là pour pouvoir mesurer la performance dans le cas des réductions des taxes TGAP sur les ordures ménagères.

Christophe DELIGNY

Le seuil est à 0,65 ?

Jean-Yves JUNG

Oui, il y a un seuil à 0,65 pour la PE, c'est-à-dire la courbe qui est en bleu, et le R1 qui est le paramètre de comparaison au niveau européen, il est en rouge. On voit bien que les années 2023, 2024, 2025, on a atteint un niveau de performance énergétique qui est inégalé depuis le début du fonctionnement de cette usine avec l'exploitant ZEPHIRE.

Christophe DELIGNY

Je me suis toujours posé la question, est-ce que cela peut monter au-dessus de 1 ?

Jean-Yves JUNG

Oui, je me suis documenté et j'ai vu qu'il y avait des sites qui montaient jusqu'à 1,4 en R1.

Christophe DELIGNY

Cela laisse une marge de progression.

Jean-Yves JUNG

On est dans la limite de ce que peut faire ce site qui a sa configuration, ses installations, son niveau de performance. On peut toujours ajouter des investissements, il y a toujours de la chaleur à récupérer. On a encore de la chaleur fatale, il y a encore de la chaleur en cheminée, il y a toujours une capacité à récupérer de la chaleur et donc à encore améliorer la performance.

Aujourd'hui, nous sommes sur des niveaux qui sont hauts et qui mettent en sécurité la capacité à avoir un coût de TGAP maintenu réduit, donc un coût de traitement pour le contribuable sur les ordures ménagères qui est maîtrisé.

Les prix de ventes d'électricité et de chaleur, en 2025, nous voyons le début de la décroissance par rapport à l'année la plus faste qui aura été l'année 2023, le post-crise Covid et le début de la crise ukrainienne dans le cadre du conflit, qui fait que le prix d'électricité avait explosé. On est en train clairement de redescendre sur les standards d'avant 2022. En 2026, on a une tendance qui est encore inférieure par rapport à celle que l'on observe sur 2025.

En termes de chaleur, le tarif moyen qui est mentionné, c'est bien le prix de la molécule uniquement, ce ne sont pas les abonnements. On est sur une année 2025 qui est stable avec des prix qui sont contenus.

En termes de grosses dépenses d'investissement, c'est la redevance versée annuellement par le SITTMAT en fonction des tonnes qui sont incinérées. En orange, c'est la dépense réelle de ZEPHIRE. On est globalement sur une dépense qui est supérieure à la redevance. Cela veut dire qu'on entretient l'usine, tout simplement.

Christophe DELIGNY

C'est une redevance qu'on paie à ZEPHIRE dans le cadre du contrat de délégation de service public qui est lié à l'appréciation, à l'époque, en 2012, des dépenses de GER qui seraient à faire sur l'usine. En clair, ce sont les dépenses réelles qui sont justifiées par l'état des réparations et la nécessité d'entretien des équipements.

Jean-Yves JUNG

Tout à fait. La synthèse financière 2025, je vais de suite au résultat net. En 2025, on repart sur un résultat négatif, alors que 2023-2024 étaient des très belles années. Si on prend l'historique depuis 2013 de ZEPHIRE, la tendance, ce sont plutôt des résultats qui sont en dessous de zéro, et pas des résultats positifs. Le résultat de 2025 est négatif principalement à cause d'un gros besoin qui est arrivé alors qu'il n'était pas programmé fin d'année 2025. Au mois de novembre, on a remplacé deux surchauffeurs sur la chaudière 3 pour 1,2 million d'euros qui n'était pas prévu initialement. Du coup, on a fortement augmenté notre charge de GER en 2025, qui a un impact direct sur le résultat net de l'année 2025.

En termes de chiffre d'affaires, on voit la poursuite de la décroissance. C'est principalement la conséquence de la baisse du prix de l'électricité. Le niveau de charge reste relativement constant.

Christophe DELIGNY

Effectivement, il va falloir composer avec ce contexte de baisse de vente d'électricité, ce qui ne nous arrange pas, parce que c'est vrai qu'on a eu quelques années qui nous ont permis d'auto-financier une partie du centre de tri. Ça, c'est derrière nous malheureusement.

Louise ARBIEU

Quelques données sur la performance environnementale, ce qu'on a pu voir tout à l'heure sur le plan de surveillance environnementale. Au niveau du suivi en cheminée, on a 30 dépassements de valeurs limites d'émission par jour. Chaque jour, pour chaque polluant, il y a une valeur limite à ne pas dépasser. Au-delà, on a ce qu'on appelle une VLE, un dépassement de VLE pour chacun des polluants. Comme vous pouvez le voir, on a eu 4 dépassements de VLE NOx (oxydes d'azote) qui étaient dus à des essais réglementaires. Lorsque l'on a des arrêts et des redémarrages, on peut avoir ces dépassements.

On a eu aussi 7 VLE HCL, tout ce qui est chlore. Ça peut être la qualité des déchets qui arrivent en fosse. Souvent, c'est tout ce qui est plastique. Ça peut être aussi des défauts de régulation, pas assez d'injections de réactifs.

Une VLE HF, c'était un problème de l'analyseur.

On a 18 VLE mercure. Il faut savoir que les mercures sont suivis depuis courant de l'année 2023. On a pu avoir une grosse baisse cette année des dépassements de mercures journaliers, même si ça reste toujours assez gros.

Au niveau des dioxines, on n'a aucun dépassement sur l'année.

Pour les contrôles réglementaires, qui ont été faits semestriellement, pas de VLE ni de non-conformité pour le premier semestre. On a pu avoir, sur la ligne 3, 2 VLE, qui étaient pour le chlore et NH3. Ce que nous voyions sur nos analyseurs n'était pas la même chose que ce qu'ils ont eu ensuite dans leurs résultats, cela peut être dû aux manipulations en laboratoire par une manipulation humaine.

Ensuite, on a des campagnes AST CAL2 sur chacune des lignes. Ce sont des campagnes de métrologie pour les analyseurs, pour faire en sorte que les analyseurs marchent bien. Chaque ligne a eu ces campagnes.

Au niveau des retombées atmosphériques, c'est ce qu'on disait tout à l'heure, ce sont les différentes jauges que vous avez autour de l'usine. Il y en a neuf au total à différents endroits. Les deux campagnes, une au printemps et une en automne, ont toutes les deux dit la même chose : aucun dépassement des valeurs limites, pas de concentration de métaux supérieure à ce qui devrait être et les teneurs en dioxine sont bonnes.

Christophe DELIGNY

Une campagne de contrôle des teneurs dans les aiguilles de pin a été financée directement par le Syndicat. Elle permet de jauger s'il y a ou pas bioaccumulation de marqueurs de pollution qui serait liée à l'UVE. Depuis qu'on fait ces campagnes, on n'a jamais relevé de marqueurs de production. Il y a de la pollution, on est en secteur urbain, mais il n'y a pas de marqueurs de pollution spécifiques à l'UVE. Ça corrobore les résultats des relevés des jauges.

Louise ARBIEU

On va peut-être trouver certaines pollutions près des autoroutes, mais qui vont être dues à l'autoroute. En plus, on est à côté du port, le port n'est pas loin. Au niveau des mâchefers, on a aussi une autosurveillance.

Le Président

Le port ne pollue pas, il n'y a pas de bateau, la marine n'en a plus. Je vais dire juste un mot par rapport aux aiguilles de pin. Chaque année, nous avons une réunion à laquelle vous

participez, vous devez vous en souvenir. C'est la réunion sur le Comité de surveillance de l'usine. Chaque année, il y a une personne qui vient, qui est de France Nature Environnement et qui fait un scandale parce qu'on fait une vérification sur les aiguilles de pin, alors qu'ailleurs c'est fait sur le lichen. La dernière fois, le Secrétaire général qui est un Corse a dit : « ça va être difficile de trouver du lichen dans la forêt de Janas ». Donc les aiguilles de pin, c'est bien. Chaque année, on y a droit.

Christophe DELIGNY

Mais c'est vrai que, dans la littérature, on parle souvent de lichen. Ce sont les Parisiens qui font ça.

Louise ARBIEU

On a aussi une évaluation des mâchefers pour finir et pour vérifier que les mâchefers que l'on produit sont de bonne qualité. On a un suivi directement. Après, la lixiviation, c'est-à-dire quand le mâchefer a bien maturé, pour vérifier qu'il est de bonne qualité pour être ensuite valorisé. Les REFIOM aussi, on a une surveillance pour savoir quelles sont les pollutions à l'intérieur, même s'ils sont traités comme déchets dangereux.

Pour finir, on fait un bilan de toutes les plaintes que l'on peut recevoir. En 2025, on a eu trois plaintes de riverains dues aux odeurs, deux en juillet et une en septembre. Souvent, dues à la chaleur, les odeurs sont de plus en plus fortes. Là, on met en place notre plan de gestion des odeurs avec vérification des bonnes fermetures des quais, des fosses, des endroits où il y a les mâchefers. On peut aussi envoyer un peu plus de produits inhibiteurs d'odeur.

Jean-Yves JUNG

Le niveau de plaintes reste raisonnable. Il y aura toujours, malheureusement, des jours dans l'année ou des heures durant certains jours de l'année où il y a de l'odeur qui s'échappe un peu plus. On ne fait pas des miracles. Les systèmes qui sont en place permettent de limiter le risque lié à l'odeur, mais l'ordure, naturellement, ça pue.

Christophe DELIGNY

Comme le disait le Directeur de l'usine, on a une usine qui fonctionne selon ses capacités, sur un fonctionnement conforme à ce pour quoi elle a été faite. On a une DSP qui se poursuit jusqu'à fin 2030. Il va falloir la renouveler. Il y aura certainement des travaux importants qui seront à engager. A cette occasion, on regardera si on a la possibilité de faire une ouverture de balles in situ plutôt que déportée sur les quais de transferts. Il est vraisemblable que, dans les prochains mois, on vous parle du mercure. Vous avez pu noter qu'on avait des dépassements de valeurs limites d'exposition sur le mercure qui sont relativement importants. Le mercure, c'est simple, avant, on faisait deux mesures par an. On n'en trouvait pas. Depuis fin 2023, on le mesure en continu, c'est une nouvelle exigence réglementaire, donc on en trouve et sous forme de pic chez nous. Donc on a effectivement des difficultés aujourd'hui à baisser ces pics, ces taux, par du charbon actif, par du traitement adapté. Donc on est en réflexion là-dessus, et on a l'instance de contrôle (la DREAL) qui est avec nous...

Jean-Yves JUNG

... qui nous pousse pour que l'on respecte complètement la réglementation. Sur le mercure, on a des niveaux moyens, si je ramène des moyennes mensuelles par rapport à la valeur limite réglementaire, une valeur limite réglementaire qui est déjà très faible, 20 microgrammes par mètre cube, cela représente des quantités infimes. A l'année, pour chacune des lignes, on est entre 2 et 10 microgrammes en moyenne annuelle. Et effectivement, dans l'année, il y a des jours où, lorsqu'il y a un apport mercuriel qui arrive en fosse, qui a une concentration très importante, notre système ne permet pas de tout abattre, et donc on a quelques dépassements dans l'année.

Le Président

Est-ce que vous avez des questions ? Pas de questions ? Je vous propose de prendre acte. Et il faut réviser parce qu'au mois de septembre, quand on va aller visiter l'usine, il y aura un contrôle sur table. Merci.

On a un dernier point.

XIX. 1991 – Adoption du rapport annuel du service public de traitement des ordures ménagères 2025 du SITTOMAT**Le Président**

Le rapport d'activité, on l'a détaillé en Commission mixte. Si vous avez des questions, on est prêt à y répondre.

Christophe DELIGNY

On n'a pas prévu de le représenter. Vous l'avez reçu, il retrace l'activité sur l'année 2025.

Le Président

Je vous demande de prendre acte.

Christophe DELIGNY

En septembre, on prévoit de se revoir le mercredi 2 septembre, en visioconférence pour la Commission mixte, et le mercredi 9 septembre, en présentiel, ici pour le Comité syndical. J'espère que vous ne prenez pas tous les vacances après les vacances. Merci à tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12H15

Monsieur le Président du SITTOMAT
Monsieur Gilles VINCENT



Le secrétaire de séance
Monsieur Ange MUSSO



